

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 134 (2008)  
**Heft:** 13-14: Discours critiques

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SÉANCE DE LA DIRECTION

En tant que nouveau membre de la direction, Eric Frei a assisté à sa première séance en juin, à Berne. Une réunion marquée par la vague orange des supporters hollandais venus pour l'Euro 08.

Magistralement conduite par le président Daniel Kündig, la direction de la **sia** a une nouvelle fois traité nombre d'affaires et fixé les thèmes qu'elle abordera lors de son séminaire d'août 2008. Quatre objets seront au premier plan: l'adoption de la position finale de la **sia** concernant la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), le nouveau concept directeur de la Société en matière d'énergie, la planification à long terme de la composition de la direction, ainsi que la question de l'habilitation de représentants de la **sia** appelés à s'exprimer en son nom. Beatrice Aebi a été confirmée à la présidence de la commission Femme + SIA et l'organigramme prévoyant l'intégration d'expertes issues des différentes régions du pays a été finalisé. Le nouveau président de la commission SIA 102 pour les honoraires des architectes a en outre été désigné en la personne de Martin Zulauf, architecte SIA/FAS de Berne. Il remplace Urs Burkard, architecte SIA/FAS de Baden, que nous tenons ici à remercier pour son engagement dans la durée et sa détermination.

## Les réseaux de la SIA

La diversité de la **sia** se reflète dans les multiples liens qu'elle entretient à l'interne comme à l'extérieur. Un réseau à la fois incarné par des personnes, qui représentent la **sia** au sein de différents organes, et des organisations dont la **sia** est membre collectif et auxquelles elle verse des cotisations substantielles. Il est donc juste que la direction et les groupes professionnels procèdent à une évaluation périodique

des coûts et des bénéfices liés à leurs affiliations respectives. La direction a confirmé l'adhésion à « Spacespot », qui doit prendre la relève du projet scolaire lancé par la Fédération suisse des architectes, et désigné sa délégation à l'assemblée de fondation. « Spacespot » a pour but de sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'environnement construit comme cadre de vie et de mettre en évidence les nombreuses possibilités d'aménager et de préserver notre patrimoine culturel et paysager. En raison d'une très forte augmentation du montant de la cotisation, la direction a en revanche décidé de se retirer de la Coalition suisse pour la diversité culturelle. Celle-ci avait été créée en relation avec la convention de l'Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, que la Suisse a entre-temps ratifiée. D'autres affiliations doivent encore être réexaminées, y compris par les groupes professionnels, le réseautage et la collaboration étant aussi envisageables sans adhésion.

## Liste SIA des diplômes de mastère reconnus

L'assemblée des délégués avait décidé que les candidats à l'adhésion individuelle à la **sia** ne seraient désormais plus astreints à une période d'attente de trois ans après l'obtention de leur diplôme universitaire (mastère). Comme l'appellation mastère recouvre toutefois des diplômes qualitativement très divers, il a également été convenu d'établir une liste **sia** des diplômes reconnus, élaborée en collaboration avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG) et l'EPFZ. La direction a pris les décisions nécessaires à sa mise en œuvre: la liste **sia** inclura tous les

diplômes de mastère délivrés par l'EPFZ, l'EPFL, l'Université de Genève et l'Université de Mendrisio, ainsi que ceux sanctionnant les filières des autres universités suisses dans les domaines de la construction, des techniques et de l'environnement. Les mastères des hautes écoles spécialisées suisses seront intégrés à la liste lorsque la première volée de diplômés aura achevé sa formation et que sa qualité aura reçu l'aval des experts. Quant aux diplômes de mastère délivrés par des universités et hautes écoles étrangères, ils seront examinés au cas par cas avec le REG et l'EPFZ. On disposera ainsi d'une liste dynamique – accessible au public – tenant compte du développement des filières de mastère tout en répondant aux attentes des diplômées et diplômés étrangers.

## Descriptif et adjudication de prestations d'étude

Le Conseil fédéral ayant mis en consultation la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée fin mai, la direction s'est penchée sur divers aspects de la passation de mandats. Dès le début, la **sia** et *constructionsuisse* ont en effet suivi de près l'élaboration de cette base légale de première importance pour les concepteurs et toute la branche de la construction. La direction a approuvé une procédure qui permettra à toutes les personnes concernées au sein de la **sia** de prendre position sur la base d'un projet de réponse initial de la Société. En raison des délais serrés, cette consultation interne à la **sia** devra se dérouler entre mi-juillet et mi-août. La direction prie tous les intéressés de tenir compte de ce laps de temps limité.

Les appels d'offres insuffisants pour des prestations d'étude ont également été abordés. La direction a pris connaissance du rapport d'activités des trois sociétés spécialisées **sia** pour la passa-

tion des mandats en architecture, ingénierie civile et installations du bâtiment et réglé deux vacances au sein de leurs comités. Après une active période de mise en route, le calme règne maintenant autour de ces sociétés spécialisées. Comme par le passé, les membres **sia** peuvent signaler au secrétariat général les lacunes constatées dans les appels d'offres pour des prestations d'étude.

La direction a pris position sur les prestations de base à distinguer des prestations complémentaires qui doivent être négociées. Les concepteurs doivent en effet faire face à des demandes sans cesse croissantes dans le cadre des prestations de base. Ainsi, les attestations du standard Minergie, les examens concernant la durabilité, les calculs relatifs à l'énergie grise ou des vérifications subsidiaires en matière de sécurité doivent par exemple être cataloguées comme prestations complémentaires. La direction attend des commissions centrales pour les règlements et les honoraires qu'elles revoient les descriptifs des prestations de manière coordonnée à la lumière de ces nouvelles exigences.

Pour traiter les questions d'adjudication de mandats, une organisation légère et efficace doit être mise en place afin que, dans ce domaine, l'on reconnaisse à la **sia** le même niveau de compétence que dans celui des concours de projet. Sur la base de différentes analyses exploratoires, le secrétariat général doit élaborer des propositions correspondantes d'ici au séminaire de direction du mois d'août.

### Cadre budgétaire pour 2009

La direction a adopté le cadre pour l'établissement du budget 2009. Bien que des dividendes soient à nouveau attendus de la SA de la Maison SIA, l'exercice budgétaire s'annonce très difficile. Une augmentation du montant des cotisations des membres semble

incontournable, ne serait-ce qu'en raison du renchérissement, les dernières adaptations remontant à 2000 pour les membres individuels et à 1989 pour les bureaux. Il faut en outre tenir compte des nouveaux services développés pour renforcer l'influence de la **sia**, et des importants efforts de relations publiques engagés au profit des membres et de la défense des professions **sia** – soit des investissements liés à des coûts externes et des frais de personnel croissants.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

### 36<sup>E</sup> RÉUNION DE LA CNR

Lors de sa séance du 10 juin 2008, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a autorisé la publication des normes SIA 265/1 « Construction en bois – Spécifications complémentaires » et SIA 384/1 « Installations de chauffage central – Principes et exigences ». Pour cette dernière, l'imprimatur est lié à la condition d'un ultime entretien avec la commission technique de *suissetec*. Le délai de recours se termine au 31 juillet 2008. En ce qui concerne le cahier technique M 2031 « Certificat énergétique des bâtiments », de menues différences d'interprétation doivent encore être clarifiées avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Elles feront l'objet d'un article séparé, après quoi le délai de recours commencera à courir.

Les révisions des normes SIA 110 « Honoraires des urbanistes » et SIA 180 « Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments », ainsi que les révisions partielles de SIA 262 « Construction en béton » et SIA 265 « Construction en bois » ont démarré. Le projet « Facturation des variations de prix selon la formule du prix flottant », pourrait déboucher sur une nouvelle norme ou sur un complément à l'actuelle norme SIA 121.

Deux propositions venant de la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment (KHE) en faveur de cahiers techniques « Electro-ingénierie » et « Rénovation énergétique de bâtiments » ont reçu un accueil critique, dans la mesure où la faisabilité et le besoin doivent être attestés pour ce type de requêtes. Un projet élaboré doit également être présenté pour la conversion – en cahier technique ou en documentation – des directives émises par la CN 142.

Durant son séminaire de réflexion, la CNR s'est penchée sur la normalisation des problématiques de coûts. Si les outils normatifs existants pour les coûts d'étude sont considérés comme suffisants, appropriés et utiles, la situation est moins claire en ce qui concerne les coûts de projets. La responsabilité de tels instruments incombe certes au Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB), mais un engagement renforcé de la part de la **sia** serait justifié. L'opportunité de constituer un groupe de travail *ad hoc* est en cours d'évaluation.

La CNR s'est occupée des problèmes liés aux CGC et des résultats de la consultation correspondante. Elle a appuyé les prises de position nouvellement formulées par la **sia** et s'est engagée à poursuivre l'intégration des CGC et en assurer le suivi dans le cadre des procédures de normalisation ordinaires. Enfin, le thème des contradictions dans les normes et la législation a été vivement débattu : un traitement normalisateur de la question ne semble pas une réponse adéquate. Il serait souhaitable d'y sensibiliser les professionnels par la formation, des journées spécialisées et des documentations. Le secrétariat général est appelé à élaborer des solutions allant dans ce sens.

Markus Gehri, responsable des normes et règlements SIA